

SOMMAIRE

ZOOM SUR...

La rentrée scolaire dans l'académie de Bordeaux 1

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Les diplômés de l'enseignement agricole - session 2016 3
- Les nouveautés pour le lycée professionnel 4
- Récapitulatif des changements d'intitulés de diplômes 5
- Quoi de neuf diplôme ? 6

MÉTIERS / EMPLOI

- Portrait des archivistes 8

REPÈRES

- Repères & références statistiques 2016 2
- Cartographie de l'enseignement professionnel 3
- L'état de l'emploi scientifique en France 3
- Les inégalités femmes/hommes dans l'insertion professionnelle des diplômé.e.s de master 4
- Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage 7

ONISEP INFOS

- Publications nationales 8, 9, 10
- Guide pratique Parcours Avenir 9
- Concours Onisep 9
- Projet Métiers en image : appel à participation .. 10
- Vivez l'expérience Folios ! 10
- Mise à jour sur onisep.fr/bordeaux 10

CIJA

- Le Programme Vacances Travail (PVT) 11



ZOOM SUR...

La rentrée scolaire dans l'académie de Bordeaux

Lors de la conférence de rentrée du 30 août 2016, Olivier Dugrip, recteur de la région académique Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine a présenté les thématiques prioritaires pour cette nouvelle année scolaire :

RÉFORME DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

- **Nouveaux cycles d'enseignement** : cycle 1 (3 niveaux de l'école maternelle), cycle 2 (du CP au CE2), cycle 3 (du CM1 à la 6^e) et cycle 4 (de la 5^e à la 3^e) ;
- **Nouveau socle commun de connaissance, de compétences et de culture** qui définit les savoirs qui doivent être acquis tout au long du parcours CP-classe de 3^e. Il se compose de 5 domaines de formation : les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, les représentations du monde et l'activité humaine ; l'évaluation des acquis du socle commun intervient au cours de la scolarité à la fin des cycles 2, 3 et 4. Le diplôme national du brevet (DNB) atteste de la maîtrise du socle commun.
- Entrée en vigueur des **nouveaux programmes** à la rentrée 2016 de façon simultanée du CP à la classe de 3^e ;
- Mise en œuvre des **parcours éducatifs de l'école au lycée** : parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), parcours Avenir (généralisé de la 6^e à la terminale depuis la rentrée 2015), parcours citoyen, parcours éducatif de santé ;
- **Nouveau livret scolaire** simplifié et identique du CP à la classe de 3^e ;
- Vaste **plan d'actions de formation à destination des enseignants** pour les accompagner dans la mise en place des nouveaux programmes, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), de l'accompagnement personnalisé et la mise en œuvre du plan numérique. En 2015-2016, 10 000 enseignants du collège ont été formés. Le plan de formation se poursuit en 2016-2017 en direction des enseignants du 1^{er} degré et des professeurs de collège ;
- **Priorité au primaire avec le renforcement des moyens** : créations de poste, dispositif « plus de maîtres que de classe », développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans afin de lutter contre la reproduction des inégalités et favoriser la réussite scolaire ;
- **Réforme du collège** : à la rentrée 2016, la réforme concerne à la fois les programmes, les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique du collège avec le cycle 3, dit cycle de consolidation, qui fait le lien entre les 2 dernières années de l'école élémentaire et la classe de 6^e, la nouvelle organisation des enseignements disciplinaires, la construction d'un parcours linguistique progressif et cohérent qui débute dès la classe de CP pour la LV1 et la première session en juin 2017 du nouveau diplôme national du brevet.



REPÈRES

Repères & références statistiques (RERS)

L'édition 2016 de cet ouvrage vient de paraître. Il propose une série de statistiques détaillées sur les thématiques de l'éducation nationale : système éducatif, établissements, élèves du 1^{er} et du 2nd degré, apprentis, étudiants, diplômés, insertion, budget, coûts et financement...

Télécharger ou consulter la publication :
<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>



GÉNÉRALISATION DES USAGES PÉDAGOGIQUES DU NUMÉRIQUE

- Cette démarche s'inscrit dans la **stratégie nationale « L'école change avec le numérique »** et se concrétise à plusieurs niveaux : équipement des collèges et écoles accompagné d'actions de formation des équipes, expérimentation « collèges connectés » dans l'académie, mise à disposition de ressources numériques pédagogiques, sensibilisation des élèves au code et à la programmation, enseignement d'exploration Informatique et création numérique proposé dans 45 établissements de l'académie et mise en place à la rentrée 2016 d'un enseignement facultatif d'informatique et création numérique pour les élèves de 1^{re} S, ES et L dans 9 établissements, partenariat avec les collectivités territoriales pour l'équipement, la maintenance et la sécurité des systèmes d'information, développement des Environnement numérique de travail (ENT) dans les établissements ; dans le cadre des « territoires éducatifs d'innovation numérique », le projet de l'académie de Bordeaux a été retenu dans le Programme d'investissements d'Avenir (PIA) ;

LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

- Lutter contre l'autocensure des élèves dans leur choix d'orientation : le **dispositif « Meilleurs bacheliers »** offre aux 10 % des meilleurs bacheliers de chaque filière de chaque lycée le droit d'intégrer une filière sélective de l'enseignement supérieur : à la rentrée 2016, 55 candidats ont reçu une proposition dans une formation sélective de l'académie ;
- Depuis 2013, l'**expérimentation du « choix donné à la famille dans la décision d'orientation »** permet de mieux prendre en compte le souhait des élèves et de leur famille pour favoriser une orientation qui soit davantage « choisie » et moins « subie ». 49 collèges participent à cette expérimentation dans l'académie ;
- Le droit à la poursuite d'études se concrétise avec deux nouvelles dispositions qui entrent en vigueur à la rentrée 2016 : **droit au redoublement de la classe de terminale** dans le lycée d'origine ainsi que la possibilité pour le candidat ayant échoué à l'examen du bac général et technologique de **conserver les notes égales ou supérieures à 10** pour les 5 sessions d'examen suivantes ;
- Mesures et dispositifs de **lutte et de prévention du décrochage scolaire** : Réseau FOQUALE (Formation-Qualification-Emploi), nomination de référents décrochage scolaire dans les établissements, droit au retour en formation initiale pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, 3 micro-lycées et 25 PSAD (Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs) dans l'académie, service en ligne « Ma seconde chance », 23 cordées de la réussite labellisées, déploiement des parcours d'excellence à la rentrée 2016 pour les collégiens volontaires de REP+, de la 3^e à la terminale ;
- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale en développant les **formations par la voie de l'apprentissage** notamment dans la fonction publique, le dispositif étudiants apprentis professeurs (EAP) permet aux étudiants de suivre une formation professionnalisante et de se préparer aux concours de recrutement des enseignants du 2nd degré : en 2015-2016, 34 étudiants ont bénéficié de ce dispositif, ils seront 72 pour 2016-2017 ;
- Les **Campus des métiers et des qualifications** réunissent sur un même lieu ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence (aéronautique, numérique, métallurgique, bois...) soutenu par la collectivité et les entreprises. L'académie de Bordeaux compte 2 campus labellisés : Aérocampus Aquitaine et le campus Forêt-Bois d'Aquitaine ;
- Mise en place de l'**Aide à la Recherche d'un Premier Emploi (ARPE)** pour les élèves, apprentis et étudiants boursiers diplômés en 2016. Cette aide mensuelle est versée pendant 4 mois maximum, d'un montant de 200 euros pour les élèves et apprentis de l'enseignement scolaire, 300 euros pour les apprentis de l'enseignement supérieur et d'un montant équivalent à celui de la bourse pour les étudiants ;
- Favoriser la **scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire** par la mise à disposition d'outils d'accompagnement et la poursuite des actions d'information et de formation des équipes éducatives et pédagogiques. Chaque élève en situation de handicap bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui permet d'évaluer les besoins de l'élève en termes d'accompagnement et des modalités de scolarisation.
- En 2015-2016, **12 200 élèves en situation de handicap étaient scolarisés** dans l'académie de Bordeaux. Environ 7 élèves sur 10 sont scolarisés en classes ordinaires (écoles, collèges, lycées, SEGPA et EREA) et environ un tiers est scolarisé dans les dispositifs collectifs telles que les ULIS.

La lettre d'information de l'Onisep
 Académie de Bordeaux
 Tour de Sèze
 3 terrasse Front du Médoc
 BP 20016
 33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :
 Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :
 Luc DIAZ

Chef de projet :
 Caroline PEIGNIER

Rédaction : Tangi BOURLÈS,
 Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN

Relecture : Peggy BESSON

Dépot légal : 3^e trimestre 2016
 ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite
 sans autorisation et indication d'origine

REPÈRES

Cartographie de l'enseignement professionnel

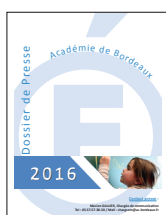
Dans ce rapport conjoint de l'IGAENR et de l'IGEN, les inspections générales dressent une cartographie de l'offre de formations professionnelles et soulignent quelques tendances lourdes qui ont caractérisé l'enseignement professionnel au cours des dernières années.

Consulter le document :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/85/7/2016-041_cartographie_ens_pro_620857.pdf



- Dans l'académie, **2/3 des élèves en situation de handicap sont accompagnés d'un auxiliaire de vie scolaire individuel, mutualisé ou collectif (AVS)**. Afin d'offrir de meilleures perspectives de carrière et une reconnaissance de la fonction d'accompagnant un nouveau cadre réglementaire a été défini à la rentrée 2015 avec la création des nouveaux contrats Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).
- À la rentrée 2016, ouverture de **deux nouvelles Unité d'enseignement en maternelle (UEM)** en école maternelle à Saint-Paul-lès-Dax et à Agen. Ces unités sont dédiées à l'accueil de jeunes enfants présentant des troubles envahissant du développement dont l'autisme ;
- Déploiement du **Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)** qui permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et adaptations de nature pédagogiques ; développement de la formation et de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap ; renforcement de la formation initiale et continue en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers ; mise en place d'action de soutien et de financement par le biais d'une convention cadre signée dans l'académie de Bordeaux entre le rectorat, les universités, les grandes écoles et des entreprises pour l'amélioration des parcours d'études jusqu'à l'insertion professionnelle et la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap.



Retrouvez l'ensemble de ces thématiques détaillées dans le dossier de presse du rectorat :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid105889/dossier-de-presse-rentree-2016.html>

REPÈRES

L'état de l'emploi scientifique en France

L'édition 2016 rassemble des études et statistiques permettant d'éclairer les différents domaines d'activité des personnels qui relèvent de l'emploi scientifique en France. Il couvre à la fois la recherche menée dans les organismes et les établissements d'enseignement supérieur et celle réalisée en entreprise.

Consulter « L'état de l'emploi scientifique en France - Édition 2016 » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid105632/l-etat-emploi-scientifique-france-edition-2016.html>



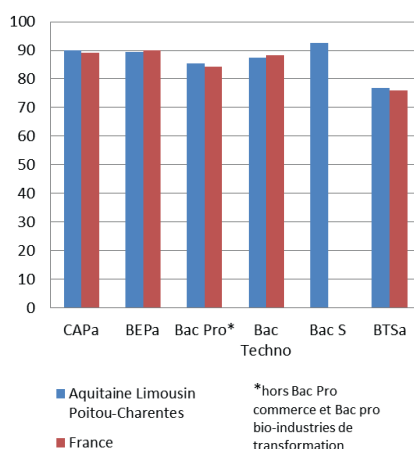
FORMATIONS ET DIPLÔMES

Les diplômés de l'enseignement agricole - session 2016

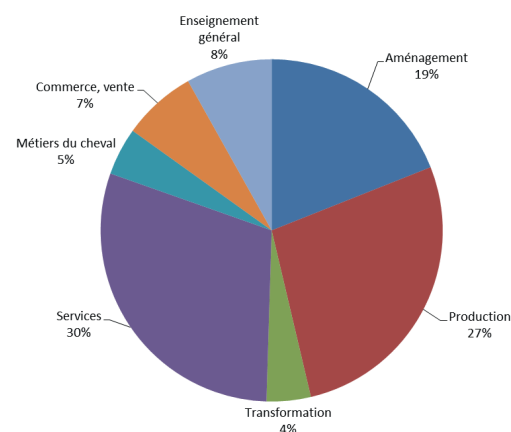
La DRAAF Aquitaine Limousin Poitou-Charentes publie les résultats aux examens de l'enseignement agricole. Les statistiques portent sur les trois académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Pour la session 2016, 10 466 candidats étaient inscrits dans une formation de l'enseignement agricole en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, 8 676 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 85,5 %.

Taux de réussite par type de diplômes



Répartition des diplômés par secteur de formation, tous niveaux confondus



Source : DRAAF Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Retrouvez l'ensemble des résultats, détaillés par spécialité et type de diplôme :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7516A45.pdf>

REPÈRES

Les inégalités femmes/hommes dans l'insertion professionnelle des diplômé.e.s de master

« À la sortie de l'université, les diplômé.e.s de master comptent plus de femmes que d'hommes. Le taux d'insertion professionnelle, 30 mois après la validation du diplôme, est similaire entre femmes et hommes.

Mais les conditions d'emploi se caractérisent par de fortes disparités en défaveur des femmes. Ces écarts dans les conditions d'emploi tiennent d'abord aux disciplines de formation. Dans les domaines disciplinaires où la part de femmes est la plus élevée, les débouchés sur le marché de l'emploi sont moins favorables. Mais dans les domaines moins féminisés, les inégalités professionnelles sont importantes. En outre, quelle que soit l'origine disciplinaire, les trajectoires d'insertion divergent, avec davantage de femmes en emploi au sein des secteurs associatifs et publics, dans lesquels les rémunérations apparaissent plus faibles et les contrats plus précaires. »

Note d'information n°6 - septembre 2016

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106206/les-inegalites-femmes-hommes-dans-l-insertion-professionnelle-des-diplome.e.s-de-master.html>



Les nouveautés pour le lycée professionnel

À compter de la rentrée 2016, de nouvelles dispositions sont mises en place pour favoriser la réussite des élèves qui choisissent la voie professionnelle.

➤ Jumelage entre collèges, lycées professionnels et CFA

L'objectif est d'offrir la possibilité aux élèves et à leur famille de mieux connaître l'offre pédagogique du lycée professionnel et du CFA pour mieux appréhender leur choix d'orientation entre la 2^{de} générale et technologique, la 2^{de} professionnelle ou le contrat d'apprentissage.

De plus, les échanges entre les équipes pédagogiques de collèges, lycées professionnels et CFA permettront une meilleure connaissance des objectifs et contenus de formations afin d'assurer une continuité pédagogique par la mise en place d'actions communes (visite d'établissements, sorties scolaires communes, projets culturels ou sportifs ...).

➤ Journées d'accueil et d'intégration

Ces journées qui sont parfois déjà mises en place à l'initiative de certains établissements sont généralisées à tous les lycées professionnels. Elles ont pour objectif de faciliter la transition entre la classe de 3^e et la 2^{de} professionnelle ou le CAP. Concrètement, ces journées feront l'objet d'actions collectives visant à :

- accueillir l'élève dans son nouvel environnement,
- valoriser les spécificités de la formation professionnelle et sensibiliser les élèves aux compétences et attitudes attendues au lycée,
- accompagner l'élève dans la construction de son projet professionnel,
- se projeter dans les métiers par le biais de travaux pratiques et de visites d'entreprises.

➤ Suppression de l'évaluation certificative en classe de seconde professionnelle

Afin de libérer du temps d'enseignement aux enseignants, le contrôle en cours de formation (CCF) en classe de seconde professionnelle disparaît. Cette mesure concerne toutes les disciplines (mathématiques, sciences physiques et chimiques, histoire-géographie...) et les épreuves professionnelles du diplôme intermédiaire. Les situations d'évaluation sont repensées sur l'année de 1^{re} professionnelle.

➤ Période de consolidation de l'orientation des élèves

Elle s'étend de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint. Cette période doit permettre à l'équipe éducative de s'assurer que chaque élève a une bonne connaissance de la formation qu'il a choisie, des possibilités de poursuites d'études et des débouchés. Cette période doit aussi permettre d'accompagner les élèves qui souhaitent changer d'orientation : stages passerelles, places disponibles dans les autres établissements... Le cas échéant, le changement d'orientation se fait à la demande de l'élève avec l'accord et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique et en fonction des capacités d'accueil des établissements.

➤ Semaine de préparation pour préparer l'arrivée en milieu professionnel des élèves

Afin de favoriser le bon déroulement de la première période de formation en milieu professionnel (PFMP) et de faciliter l'intégration de l'élève dans l'entreprise, une préparation en amont est mise en place :

- collaboration avec l'entreprise d'accueil pour l'organisation de ces périodes,
- sensibiliser les élèves aux attentes du monde professionnel (savoir-être, règles de sécurité...).

EN SAVOIR +

Circulaire du 29/03/2016 « Réussir au lycée professionnel »

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100538

« Lycée professionnel, les nouveautés de la rentrée 2016 » :

http://www.najat-vallaud-belkacem.com/wp-content/uploads/2016/09/2016_lyceepro_cequichange_mesures.pdf

Discours de Mme Najat Vallaud-Belkacem prononcé le 2 septembre 2016 dans un lycée professionnel de l'académie de Lille :

<http://www.education.gouv.fr/cid106048/-bac-pro-discours-prononce-par-najat-vallaud-belkacem-au-lycee-professionnel-savary-ferry-d-arras-dans-l-academie-de-lille.html>

Récapitulatif des changements d'intitulés de diplômes

Les formations sont classées par diplôme puis par ordre alphabétique (lien direct sur le texte officiel).

① indique les changements d'intitulés

INTITULÉ DU DIPLOME	CRÉATION	ABROGATION	RÉFÉRENCE JO
CAP	Cuisine 1 ^{re} session 2018	Cuisine (arrêté du 6 juillet 2004 modifié) Dernière session 2017	A. du 17/03/2016, JO du 09/04/2016
	Maintenance des matériels - option A : matériels agricoles ① - option B : matériels de travaux publics et de manutention - option C : matériels d'espaces verts ① 1 ^{re} session 2018	Maintenance des matériels (arrêté du 22 juin 2004 modifié) - option A : tracteurs et matériels agricoles - option B : matériels de travaux publics et de manutention - option C : matériels de parcs et jardins Dernières sessions 2017	A. du 24/03/2016, JO du 27/04/2016
CAPA		Entretien de l'espace rural 1 ^{er} septembre 2018	A. du 21/04/2016, JO du 11/05/2016
	Palefrenier soigneur ① 1 ^{re} session 2018	Soigneur d'équidés 1 ^{er} septembre 2018	A. du 21/04/2016, JO du 11/05/2016
Bac pro	Maintenance des matériels - option A : matériels agricoles ① - option B : matériels de travaux publics et de manutention ① - option C : matériels d'espaces verts ① 1 ^{re} sessions 2019	Maintenance des matériels (arrêté du 19 juillet 2002 modifié) - option A : agricoles - option B : travaux publics et manutention - option C : parcs et jardins Dernières sessions 2018	A. du 24/03/2016, JO du 27/04/2016
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ① 1 ^{re} session 2019	Électrotechnique énergie équipements communicants Dernière session 2018	A. du 01/03/2016, JO du 23/03/2016
	Métiers du cuir, option sellerie garnissage Cette option s'ajoute aux 2 options existantes : - chaussures - maroquinerie 1 ^{re} session 2018		A. du 05/01/2016, JO du 22/01/2016
	Systèmes numériques, ① - option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire - option B : audiovisuels, réseau et équipements domestiques - option C : réseaux informatiques et systèmes communicants 1 ^{re} session 2019	Systèmes électroniques numériques Dernière session 2018	A. du 01/03/2016, JO du 15/03/2016
	Technicien en appareillage orthopédique ① 1 ^{re} session 2019	- Diplôme de technicien Podo-orthésiste - Diplôme de technicien Prothésiste-orthésiste Dernières sessions 2018	A. du 22/12/2016, JO du 15/01/2016
BP	Boucher 1 ^{re} session 2018	Boucher (arrêté du 14 octobre 1997) Dernière session 2017	A. du 26/04/2016, JO du 11/05/2016
	Métiers du plâtre et de l'isolation ① 1 ^{re} session 2018	Plâtrerie et plaque Dernière session 2017	A. du 13/05/2016, JO du 02/06/2016
	Peintre applicateur de revêtements ① 1 ^{re} session 2018	Peinture revêtements Dernière session 2017	A. du 13/05/2016, JO du 02/06/2016
		Professions immobilières (arrêté du 21 octobre 1999) Dernière session 2018	A. du 04/05/2016, JO du 07/06/2016
		Banque (arrêté du 3 septembre 1997) Dernière session 2020	A. du 04/05/2016, JO du 07/06/2016
BTS	Conception des processus de réalisation de produits ① - option A : production unitaire - option B : production sérieuse 1 ^{re} session 2018	- Étude et réalisation d'outillages de mise en forme de matériaux - Industrialisation des produits mécaniques Dernières sessions 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Conception des produits industriels ① 1 ^{re} session 2018	Conception de produits industriels Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Contrôle industriel et régulation automatique 1 ^{re} session 2018	Contrôle industriel et régulation automatique (arrêté du 8 septembre 1999) Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation ① 1 ^{re} session 2018	Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 06/03/2016



INTITULÉ DU DIPLOME	CRÉATION	ABROGATION	RÉFÉRENCE JO
BTS	Étude et réalisation d'agencement ① 1 ^{re} session 2018	Agencement de l'environnement architectural Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Études de réalisation d'un projet de communication ① - option A : Études de réalisation de produits plurimedia - option B : Études de réalisation de produits imprimés 1 ^{re} session 2019	Communication et industries graphiques Dernière session 2018	A. du 07/06/2016, JO du 29/06/2016
	EuroPlastics et composites ① - option CO : conception outillage - option POP : pilotage et optimisation de la production 1 ^{re} session 2018	Industries plastiques Europlastic à référentiel commun européen Dernière session 2017	A. du 29/02/2016, JO du 23/03/2016
	Fonderie 1 ^{re} session 2018	Fonderie (arrêté du 9 avril 2009) Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Forge ① 1 ^{re} session 2018	Mise en forme des matériaux par forgeage Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Maintenance des véhicules ① - option A : voitures particulières - option B : véhicules de transport routier - option C : motocycles 1 ^{re} session 2018	Après-vente automobile Dernière session 2017	A. du 11/02/2016, JO du 11/03/2016
	Métiers de la chimie ① 1 ^{re} session 2018	- Chimiste - Peinture, encres et adhésifs Dernières sessions 2017	A. du 08/02/2016, JO du 11/03/2016
	Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique ① 1 ^{re} session 2018	Géomètre-topographe Dernière session 2017	A. du 16/02/2016, JO du 11/03/2016
	Moteurs à combustion interne 1 ^{re} session 2018	Moteurs à combustion interne (arrêté du 3 septembre 1997) Dernière session 2017	A. du 08/02/2016, JO du 11/03/2016
	Pilotage de procédés ① 1 ^{re} session 2018	Industries papetières Dernière session 2017	A. du 11/02/2016, JO du 11/03/2016

Modifications d'intitulés de bacs pro :

- Le bac pro Agencement de l'espace architectural change d'intitulé et devient [bac pro Étude et réalisation d'agencement](#) à compter de la publication au JO du 20 mai 2016 de l'arrêté du 9 mai 2016.
- Le bac pro Traitements de surfaces change de nom pour devenir [bac pro Traitements des matériaux](#) à compter de la rentrée 2016 (arrêté du 4 mai 2016, JO du 24 mai 2016)

Nouvelle spécialité pour le CAP agricole Métiers de l'agriculture :

- Un support de formation « équins » est ajouté au [CAP agricole Métiers de l'agriculture](#) à compter de la rentrée 2016 (arrêté du 21 avril 2016, JO du 11 mai 2016).

Quoi de neuf diplôme ?

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole

Arrêté du 20 juin 2016 - JO du 2 juillet 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/6/20/AGRE1616611A/jo/texte>

Nouvelles grilles horaires à compter de la rentrée 2016

Baccalauréats général et technologique

Note de service n° 2016-089 du 15 juin 2016 - BOEN n° 28 du 14 juillet 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103183

Modalités d'application des dispositions relatives à la conservation du bénéfice des notes obtenues à l'examen des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2016 de l'examen



REPÈRES

Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) publie la deuxième édition de l'Atlas des risques sociaux et d'échec scolaire : l'exemple du décrochage qui s'appuie sur les données issues du recensement de 2011. « En privilégiant une approche territoriale, cet Atlas apporte un éclairage original sur le risque de décrochage scolaire, que l'on sait très inégal selon le milieu d'origine et les conditions de vie. Ainsi, l'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie en 2011 d'un double point de vue. D'une part, il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs susceptibles d'accroître la difficulté scolaire et par voie de conséquence le risque d'abandon précoce d'études, c'est-à-dire avant d'avoir obtenu un diplôme. D'autre part, la fréquence de cet abandon d'études parmi les jeunes fait l'objet d'une représentation à la même échelle cantonale. »

Consulter l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

<http://www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage-france-metropolitaine-et-dom-donnees-2011.html#Approfondissement>



Enseignement facultatif d'informatique et création numérique

Arrêté du 16 juin 2016 - JO du 13 juillet 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104635

L'enseignement facultatif d'« informatique et création numérique » est introduit en classes de première ES, L et S et en classes terminales des séries ES et L.

Prime allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption de leur scolarité

Arrêté du 19 août 2016 - JO du 21 août 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/8/19/MENE1619734A/jo/texte>

Mise en place d'une prime complémentaire à la bourse nationale d'études du second degré de lycée destinée aux élèves à partir de 16 ans et jusqu'à 18 ans révolus qui reprennent leurs études après une interruption d'au moins cinq mois suite à démission ou rupture définitive de l'assiduité, et qui sont éligibles à une bourse nationale de lycée au moment de cette reprise d'études. Cette prime est versée aux élèves qui reprennent sous statut scolaire une formation du second degré sanctionnée par un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Le montant de la prime est fixé à 600 euros.

Parcours d'excellence

Instruction n°2016-124 du 5 août 2016 - BOEN n°30 du 25 août 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105544

Objectifs, définition, mise en œuvre et calendrier de déploiement des parcours d'excellence

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE Masseur-kinésithérapeute

Arrêté du 20 juillet 2016 - JO du 18 juillet 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/18/AFSH1620247A/jo/texte>

Nombre d'étudiants à admettre en 1^{re} année préparatoire au DE de masseur-kinésithérapeute (238 en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes)

DE Infirmier

Arrêté du 18 juillet 2016 - JO du 20 juillet 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/18/AFSH1620277A/jo/texte>

Nombre d'étudiants à admettre en 1^{re} année préparatoire au DE d'infirmier (2656 en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes)

DE Psychomotricien

Arrêté du 18 juillet 2016 - JO du 20 juillet 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/18/AFSH1620291A/jo/texte>

Nombre d'étudiants à admettre en 1^{re} année préparatoire au DE d'infirmier (69 en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes)

Accompagnement des étudiants inscrits en 2^e et 3^e cycle des études de santé en situation de handicap

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/7/21/2016-1008/jo/texte>

Mise en œuvre d'un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de réorientation en faveur des étudiants en situation de handicap, inscrits en deuxième ou en troisième cycle des études de santé, au cours de leur formation universitaire

AUTRES

Apprentissage

Arrêté du 11 juillet 2016 - JO du 13 juillet 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/11/ETSD1618103A/jo/texte>

Définition des conditions d'accès à la préparation d'un titre professionnel par l'apprentissage



ONISEP INFOS

**VIENT
DE PARAÎTRE**
publication
nationale



Quels métiers pour demain ?

Collection Dossier
Juillet 2016
96 pages
9 € (version papier)
6 € (version pdf)

Pour toute commande :
<http://librairie.onisep.fr>

Bourses nationales de lycée

Arrêté du 21 juillet 2016 - JO du 3 août 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/21/MENE1619806A/jo/texte>

Le montant annuel de la part de bourse de lycée est fixé à 49,86 € à compter de l'année scolaire 2016-2017

Aide à la recherche au premier emploi

Décret n°2016-1089 du 8 août 2016 - JO du 9 août 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/8/2016-1089/jo/texte>

Conditions et modalités d'attribution de l'aide à la recherche du premier emploi et liste des diplômes à finalité professionnelle ouvrant droit à l'aide

Aide à la recherche au premier emploi

Arrêté du 8 août 2016 - JO du 9 août 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/8/8/MENS1622095A/jo/texte>

Montants mensuels de l'aide à la recherche du premier emploi et montants maximaux des ressources permettant aux personnes ayant obtenu leur diplôme par l'apprentissage de bénéficier de l'aide

Association d'établissements à l'université de Bordeaux

Décret n°2016-1113 du 11 août 2016 - JO du 14 août 2016

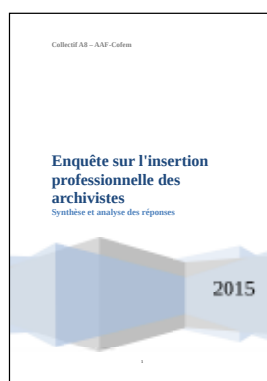
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/11/2016-1113/jo/texte>

Convention d'association entre l'École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA), établissement de la chambre de commerce et d'industrie Bayonne-Pays Basque, et l'Université de Bordeaux

Sources : JO, BOEN et BOESR du 28 juin au 11 septembre 2016

MÉTIERS / EMPLOI

Portrait des archivistes



L'Association des archivistes français (AAF) et le Collectif A8 (regroupement d'associations d'étudiants et diplômés en archivistique) ont réalisé en 2015 une enquête sur la profession d'archiviste. L'objectif est de dresser un état des lieux de cette profession qu'il s'agisse de parcours de formation, d'insertion professionnelle ou des conditions d'emplois.

Concernant le parcours de formation des archivistes, l'enquête montre qu'une grande majorité des diplômés en archivistique est déjà titulaire d'un premier diplôme : 32 % possèdent un diplôme de niveau bac + 5, 26 % un bac + 4, 24 % un bac + 3 et 15 % un bac + 2. Le plus souvent, ce premier diplôme est un diplôme d'histoire (83 % des répondants), un diplôme en documentation et métiers du livre (8 %) et un diplôme de lettres (6 %).

La filière universitaire est la principale voie de formation des archivistes puisque 92,6 % des répondants sont diplômés de l'université et 4 % sont diplômés d'un institut (INP, INTD, IUT, IUP et IEP). Environ 81 % des répondants, sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 en archivistique.

Concernant l'insertion professionnelle des diplômés en archivistique, environ 89 % des diplômés occupe un poste d'archiviste au moment de l'enquête. Les taux d'insertion diffèrent selon le niveau de diplôme. Le taux d'insertion des titulaires d'un bac + 5 en archivistique s'élève à 90,69 % tandis que celui des diplômés d'un bac + 3 est de 76,92 %. Le niveau du diplôme impacte également la durée de recherche du premier emploi. Ainsi, 67 % des diplômés d'un bac + 5 trouvent un emploi dans les 3 mois suivant l'obtention du diplôme alors qu'ils sont 57,5 % pour les titulaires d'un bac + 3.

63 % des archivistes occupent un emploi stable dont la moitié est titulaire ou stagiaire de la fonction publique, 24,5 % en CDD et 12,5 % en CDI. Le secteur public est le celui qui offre le plus d'opportunités d'emploi : collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale - EPCI (59 %), établissements publics (dont universités) (14 %), entreprises (8 %) et services centraux de l'État (6 %).

ONISEP INFOS

**VIENT
DE PARAÎTRE**
publication
nationale



**Les métiers du transport
et de la logistique**

Collection Parcours
Septembre 2016
144 pages
12 € (version papier)

Pour toute commande :
<http://librairie.onisep.fr>

ONISEP INFOS

VIENT
DE PARAITREpublication
nationale**Les métiers de la banque
de la finance et de l'assurance**

Collection Parcours

Juillet 2016

144 pages

12 € (version papier)

8 € (version pdf)

Pour toute commande :
<http://librairie.onisep.fr>

ONISEP INFOS

VIENT
DE PARAITREpublication
nationale**Les médias audiovisuels**

Collection Pourquoi pas moi ?

Août 2016

16 pages

4,50 €

Pour toute commande :
<http://librairie.onisep.fr>

Le salaire moyen est compris entre 1501 et 1900 euros nets dans le secteur public et entre 1901 et 2300 euros nets dans le secteur privé.

Avec 29,13 % des archivistes qui exercent en Ile-de-France, c'est la première région pourvoyeuse d'emplois dans ce secteur en raison de la présence de nombreux établissements publics, collectivités territoriales mais aussi de grands groupes du secteur privé. Toutefois il existe quelques grands bassins géographiques d'emploi en Rhône-Alpes (8,56 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,76 %), Nord-Pas-de-Calais (5,11 %), Aquitaine (4,80 %).

Consulter l'enquête détaillée sur l'insertion professionnelle des archivistes :

<http://www.archivistes.org/Enquete-sur-l-insertion-professionnelle-des-archivistes-Collectif-A8-et-AAF-2822>

ONISEP INFOS

Guide pratique
Parcours Avenir

Ce guide s'adresse aux chefs d'établissements, en tant que pilotes du parcours Avenir. Il complète le référentiel paru en juillet 2015 en donnant des repères, des pistes d'actions ainsi que des ressources variées.

Il est constitué de quatre parties :

- la première rappelle les objectifs et principes du parcours ;
- la deuxième est consacrée à l'élaboration du diagnostic des pratiques pédagogiques relevant du Parcours Avenir ;
- la troisième développe les modalités de sa mise en œuvre au sein des établissements scolaires ;
- la quatrième partie propose des annexes avec des points de repère et des ressources pour aller plus loin.

Enfin, une carte permet de donner un aperçu synthétique du document pour une lecture rapide et offre dans sa version numérique des liens directs sur les différentes parties.

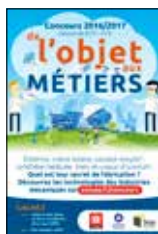
Ce guide peut être téléchargé sur :

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/Guide-pratique-a-destination-des-chefs-d-etablissements>

Concours Onisep

Organisés en partenariat avec des branches professionnelles, ces concours contribuent à une découverte active du monde des métiers en lien avec les enseignements généraux, technologiques et professionnels.

Parcours Avenir, enseignements d'exploration, accompagnement personnalisé, mais aussi enseignements disciplinaires, sont autant d'occasions d'explorer l'environnement professionnel pendant la construction des parcours de formation des élèves.



« **De l'objet aux métiers, découvrez les technologies des industries mécaniques** » en partenariat avec la Fédération des industries mécaniques (FIM) et la Fabrique de l'industrie pour les collégiens. Inscriptions ouvertes jusqu'au 20 janvier 2017.

« **Découvrez les métiers du numérique** » en partenariat avec le Fafiec mandaté par Syntec Numérique pour les collégiens (4^e et 3^e) et lycéens. Inscriptions ouvertes jusqu'au 10 décembre 2016.

Retrouvez le calendrier, les inscriptions et le règlement pour chaque concours sur :

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Evenements/Concours>



ONISEP INFOS

**VIENT
DE PARAÎTRE**
publication
nationale



**Les métiers des industries
des papiers cartons**

Collection Zoom sur les métiers

Août 2016

32 pages

4,90 €

Pour toute commande :
<http://librairie.onisep.fr>



Projet Métiers en image : appel à participation

Métiers en image est un projet pédagogique initié par la Délégation régionale de l'Onisep Bretagne à destination des classes de Segpa, d'Ulis ou de prépa pro. L'objectif est de faire réaliser par des classes volontaires un reportage photo sur un métier. Ce projet qui peut s'inscrire dans le parcours Avenir, permet aux élèves de s'engager dans un projet collectif, de découvrir le monde économique et professionnel par le biais d'une rencontre, d'un recueil de témoignage, de recherches d'informations... Sa mise en œuvre

permet de travailler sur diverses compétences : apprendre à s'informer sur un métier, respecter un cahier des charges, travailler sur la composition d'une image, sélectionner l'information ou encore rédiger des textes concis...

À terme, les fiches réalisées par les élèves viennent alimenter une collection de fiches métiers mise en ligne sur les sites de l'Onisep pour être utile aux élèves qui cherchent des informations sur les métiers.

Chaque fiche est co-réalisée par une classe et l'Onisep :

- la classe travaille sur la sélection des gestes à mettre en images, la prise des photos en entreprise, l'interview du professionnel. Elle rédige les légendes des photos, la rubrique « Ce qui me plaît » et, si elle le souhaite, la rubrique « Les qualités ».
- l'Onisep accompagne les enseignants, rédige le « chapô » de la fiche, la rubrique « Comment se former » et met en page la fiche.

Pour inscrire une classe, contactez Caroline Peignier à l'Onisep académie de Bordeaux (05 40 54 71 46 ou cpeignier@onisep.fr)

Pour en savoir plus, consultez les ressources mises à disposition sur :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bretagne/Publications-de-la-region/Publications-thematiques/Metiers-en-images>

Vous trouverez notamment la liste des métiers à traiter, les consignes de réalisation de la fiche ainsi que le kit pédagogique pour réaliser ce projet avec une classe.

Vivez l'expérience Folios !



Quoi de mieux que des témoignages d'utilisateurs pour nous parler de Folios ?

L'équipe du collège Leroi Gouhran du Bugue nous parle donc de son ergonomie, de leurs usages sur cet outil et de la façon dont ce dernier se déploie dans l'établissement. Ces entretiens

croisés mettent en évidence la dimension collective à l'œuvre ainsi que l'utilité d'un tel outil numérique dans la construction des quatre parcours éducatifs des élèves.

Retrouvez ces témoignages vidéos sur :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Ressources-pedagogiques/FOLIOS2>

Rubrique « Retours d'expériences ».



MISES À JOUR

sur www.onisep.fr/bordeaux



Calendrier d'inscription des concours ambulancier-ère, auxiliaire de puériculture et orthophoniste

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Actualites/Concours-social-paramedical-pensez-a-vous-inscrire>

Additif Guide de l'apprentissage

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-informateurs/L-apprentissage>



Le Programme Vacances Travail (PVT)

WORKING HOLIDAY VISA

PROGRAMA VACACIONES Y TRABAJO



1. QU'EST-CE QUE C'EST LE PVT ?

Le programme vacances-travail (PVT), est un dispositif qui offre aux jeunes d'une cinquantaine de nationalités la possibilité d'entreprendre un séjour dans l'autre pays alliant travail, tourisme et découverte grâce à une délivrance de visa simplifiée. Les formalités et conditions pour bénéficier de ce programme « visa-vacances-travail » varient selon le pays.

OÙ ?

Les Français peuvent, dans le cadre du PVT, découvrir :

- Argentine
- Australie
- Canada
- Chili (nouveau)
- Colombie (nouveau)
- Corée du Sud
- Hong-Kong
- Japon
- Mexique (nouveau)
- Nouvelle-Zélande
- Russie
- Uruguay (nouveau)
- Taïwan (nouveau)

Le PVT France-Brésil a été signé le 12 décembre 2013 mais n'est pas encore entré en vigueur.

DURÉE

Durée du Visa :

- Canada : 2 ans
- Corée du Sud, Japon, Hong-Kong, Argentine, Australie, Nouvelle-Zélande, Chili, Uruguay, Mexique et Colombie : 1 an
- Taïwan : 2x180 jours
- Russie : 4 mois

Ici, sont indiquées les durée maximales des visas, vous pouvez rester moins longtemps si vous le souhaitez.

Certains visas peuvent être prolongés sous condition :

- Australie : oui, 2 Visas Vacances-Travail sous conditions
- Russie : oui, jusqu'à 8 mois supplémentaires
- Nouvelle-Zélande : oui, 3 mois supplémentaires sous conditions
- Canada : possibilité d'en refaire un si on n'a participé à EIC qu'une fois, et avant 2015

Conditions de base valables pour tous les pays :

- être âgé de 18 à 30 (35 ans pour le Canada) à la date du dépôt de la demande ;
- être de nationalité française et résident en France au moment du dépôt de la demande ;
- être titulaire d'un passeport français valide pour la durée du séjour ;
- souscrire à une assurance responsabilité civile /maladie /hospitalisation valide pour la durée totale du séjour ;
- ne pas être accompagné de personnes à charge ;
- ne pas avoir bénéficié de ce programme précédemment pour le même pays (*vous ne pouvez pas faire plusieurs PVT dans le même pays mais vous pouvez partir en PVT dans tous les pays de la liste*) ;
- à l'exception du Canada, vous ne pourrez pas partir avec votre(vos) enfant(s) ;
- on vous demandera une preuve de fonds nécessaires pour vivre dans le pays les premiers temps. Cette somme est variable en fonction des pays. Dans la plupart des cas, il vous faudra faire une attestation par votre banque certifiant que vous avez l'argent sur votre compte en banque.

En savoir + :

www.pvtistes.net



2. CONDITIONS PAR PAYS

ARGENTINE

Quota : 700 places

Coût du visa : gratuit

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : Dossier papier à envoyer à l'ambassade, puis convocation à l'ambassade d'Argentine à Paris

Date de départ après obtention du visa : 3 mois après l'obtention du visa

Fonds nécessaires : 2500 €

Assurance obligatoire ? oui, à fournir dans le dossier de demande

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler (pas de restriction)

Particularité du PVT Argentine : lors de votre rendez-vous à l'Ambassade à Paris, vous devrez fournir une référence argentine (personne de votre connaissance, entreprise, PVTiste déjà sur place...) et un lieu d'hébergement (auberge de jeunesse, hôtel...).

Depuis cette année, vous devez avoir votre rendez-vous à l'ambassade au plus tard le jour de vos 30 ans !

En savoir + :

<http://www.efran.mrecic.gov.ar/node/7476>

Consulat - 6, rue Cimarosa - 75116 Paris

Tél : 01 44 34 22 00

courriel : secon_efran@mrecic.gov.ar

AUSTRALIE

Quota : Pas de quota

Coût du visa : 440\$AU (≈295 €)

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : oui à condition d'avoir travaillé au moins 88 jours dans des domaines et dans des régions spécifiques pendant la durée de votre premier visa

Comment et où faire la demande : demande en ligne sur le site : <http://www.border.gov.au/Trav/Visa-1/417->

Date de départ après obtention du visa : dans les 12 mois qui suivent l'obtention du visa

Fonds nécessaires : 5000 \$ AU (≈3355 €)

Assurance obligatoire ? Non, mais essentielle en cas de frais médicaux, hospitalisation, rapatriement ou responsabilité civile

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler (pas plus de 6 mois pour un même employeur), étudier pendant 4 mois

Particularité du PVT Australie : si vous avez un enfant, et même si vous ne pourrez pas partir avec lui, vous devrez faire une demande de visa papier et non sur le site internet !

En savoir + :

- www.immi.gov.au/ Rubrique « Visas » >

« Visitors » > « Working holidays » > « Visa options » (formulaire 417)

- Tutoriel : <http://pvtistes.net/dossiers/tutoriel-aide-pour-la-demande-en-ligne-de-whv-australie/>

- Guide pratique : <http://pvtistes.net/guides/>

CANADA

Quota : 6400 places (2016)

Coût du visa : 250\$CA (≈170 €)

Durée du Visa : 2 ans (depuis 2015)

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : demande en ligne sur <http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/compte.asp>

Date de départ après obtention du visa : dans les 12 mois qui suivent l'obtention du visa

Fonds nécessaires : 2500 \$CA (≈1700 €)

Assurance obligatoire ? oui, à souscrire après l'obtention du visa

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler (pas de restriction) ou étudier. Attention, ces études doivent être soit des cours de langue (6 mois max) ou à temps partiel pour votre culture mais en aucun cas des études universitaires ou professionnelles (visa étudiant).

Particularité du PVT Canada : Vous devez avoir entre 18 et **35 ans** au moment de votre demande de permis.

Le PVT Canada est le seul à vous autoriser à partir avec des enfants.

Attention, la procédure de demande a changé en 2016 :

- vous devez créer un compte MonCIC, puis remplir votre profil de candidature.

- Une fois votre candidature soumise, vous devez attendre d'obtenir une invitation à présenter une demande (IDP) pour passer à la seconde étape de la demande : la demande de permis de travail. Ces invitations sont envoyées à l'occasion de «ronde d'invitations» où des candidats tirés au sort sont invités à présenter une demande de permis de travail. Les rondes d'invitations ont lieu sur une base régulière jusqu'à épuisement du quota. Vous avez **10 jours** pour accepter ou décliner l'invitation si vous en recevez une. Il est parfaitement possible que vous ne receviez jamais de lettre d'invitation en raison du nombre très important de candidats.

- À partir du moment où vous acceptez l'invitation, vous disposez de **20 jours** pour effectuer votre demande de permis de travail. Vous devez soumettre un certain nombre de documents, payer les frais de participation et soumettre votre demande de permis de travail.

- Après un délai officiel d'environ 8 semaines, vous devriez, si tout se passe bien, recevoir votre lettre d'introduction (LI) au point d'entrée.

En savoir + :

Expérience internationale Canada

<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/index.asp>

CHILI

Quota : 200 places

Coût du visa : ≈113 €

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : télécharger le formulaire sur le site du Consulat Général du Chili en France : http://www.cgparis.cl/Files/formulario_visas.pdf, y joindre les documents demandés et envoyer le tout par la poste. Les autorités chiliennes traitent les dossiers PVT en 2 semaines, vous recevrez alors un mail et devrez aller à l'ambassade du Chili à Paris pour les dernières formalités et régler votre visa. Vous devez y aller en personne.

Date de départ après obtention du visa : 90 jours

Fonds nécessaires : 2500 €

Assurance obligatoire ? oui, à fournir lors de la demande

Que puis-je faire sur place ? visiter et travailler (pas de restriction)

Particularité du PVT Chili : le PVT Chili n'a été mis en place pour les français que depuis novembre 2015.

Pour vos démarches au Consulat Général du Chili à Paris : vous pouvez vous présenter du lundi au jeudi entre 9h et 11h muni de votre passeport, pour signer et apposer votre empreinte digitale sur les formulaires et ensuite retirer le visa l'après-midi à **14h00 précise**.

En savoir + :

Consulat Général du Chili à Paris :

http://www.cgparis.cl/visa_programme_vacances_travail_pvt_112.htm

Tutoriel de la demande de visa : <http://pvtistes.net/dossiers/tutoriel-comment-obtenir-son-pvt-chili/6/>



2. CONDITIONS PAR PAYS (SUITE)

COLOMBIE

Quota : 300 places

Coût du visa : gratuit

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : tout d'abord une demande par internet : <https://tramitesmre.cancilleria.gov.co/tramites/enlinea/solicitarVisa.xhtml>, puis envoyer une demande de RDV au Consulat de Colombie en France et enfin vous rendre à un rendez-vous au Consulat à Paris.

Date de départ après obtention du visa : pas défini

Fonds nécessaires : 1000 à 1300 €

Assurance obligatoire ? oui

Que puis-je faire sur place ? visiter et travailler (à priori, pas de restriction)

Particularité du PVT Colombie : le PVT Colombie est en place depuis décembre 2015, il y a donc encore peu de recul sur les demandes.

Lors de votre demande en ligne, vous devrez joindre vos pièces justificatives en format PDF (max. 8 documents) ainsi qu'une photo d'identité.

Après votre rdv au Consulat, si votre dossier est validé, il faudra compter un délai de 3 jours pour récupérer votre visa sur votre passeport au Consulat.

En savoir + :

Consulat Général de Colombie en France :

<http://paris.consulado.gov.co/>

Tuto pour demander son visa :

<http://pvtistes.net/dossiers/les-demarches-pour-obtenir-son-pvt-colombie/>

CORÉE DU SUD

Quota : 2000 places

Coût du visa : gratuit

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : dossier papier à présenter en personne auprès du consulat de Corée en France (Paris)

Date de départ après obtention du visa : 1 mois

Fonds nécessaires : 2500 €

Assurance obligatoire ? oui

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler jusqu'à 25 heures maximum par semaine et pas dans tous les domaines (interdit dans le droit, le divertissement, l'enseignement, la médecine, l'aviation, le journalisme ou l'ingénierie) ou suivre des cours de Coréen (mais pas d'autres études, sinon, il vous faudra un visa étudiant)

Particularité du PVT Corée du Sud : si vous souhaitez séjourner en Corée au-delà de 90 jours, vous devez vous enregistrer auprès du Bureau d'Immigration au plus tard 90 jours après la date d'entrée sur le territoire coréen. Si lors de votre séjour, vous changez de domicile, vous devez communiquer l'adresse de votre nouveau domicile au Bureau d'Immigration ou à la mairie de votre nouvelle ville au plus tard 14 jours après votre déménagement.

En savoir + :

Ambassade de Corée :

<http://fra.mofa.go.kr/worldlanguage/europe/fra/visa/issuance/index.jsp>

HONG-KONG

Quota : 500 places

Coût du visa : 190\$HK (≈22 €)

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : dossier papier à déposer ou envoyer à l'ambassade de Chine en France ou à un des Consulat depuis la France ou depuis l'étranger au bureau de l'immigration à Hong Kong

Date de départ après obtention du visa : 3 mois

Fonds nécessaires : 25000 \$HK (≈2800 €)

Assurance obligatoire ? oui

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler (pas plus de 6 mois pour le même employeur) ou étudier (1 seule matière pendant 6 mois maximum)

Particularité du PVT Hong Kong : les documents doivent être fournis en anglais ou traduits en anglais par un traducteur agréé par un tribunal ou une cours d'appel. À noter que le relevé de compte pourra être fourni en anglais par votre banque : il faut parfois insister pour que votre banquier vous la fournisse en anglais, mais dans la majorité des cas, c'est possible.

En savoir + :

Service d'immigration de Hong Kong

http://www.immd.gov.hk/eng/services/visas/working_holiday_scheme.html

Tutoriel pour demander son PVT à Hong Kong

<http://pvtistes.net/dossiers/les-demarches-pour-obtenir-son-pvt-hong-kong/2/>

JAPON

Quota : 1500 places

Coût du visa : gratuit

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : en personne auprès d'un des quatre consulats du Japon en France (Paris, Lyon, Marseille ou Strasbourg). Vous devez venir avec les documents originaux qui vous sont demandés

Date de départ après obtention du visa : 12 mois

Fonds nécessaires : 3100 €

Assurance obligatoire ? non, mais très vivement recommandé pour vous couvrir en cas de maladie, hospitalisation, rapatriement ou responsabilité civile

Que puis-je faire sur place ? visiter et travailler (restriction pour les établissements tels que bars, boîtes de nuit...)

Particularité du PVT Japon : lors de votre demande, vous devrez fournir des documents originaux (s'ils sont imprimés, par exemple le relevé bancaire, ils doivent être signés et tamponnés de manière officielle). Vous devrez rédiger une lettre expliquant votre intérêt pour le Japon et pourquoi vous souhaitez faire ce PVT ainsi qu'un programme de séjour avec ce que vous comptez faire pendant votre PVT.

En savoir + :

Ambassade du Japon :

<http://www.fr.emb-japan.go.jp/consulaire/visa/wh.html>

Tout savoir sur comment demander son PVT Japon : <http://pvtistes.net/dossiers/les-demarches-pour-obtenir-son-pvt-japon/1/>

MEXIQUE

Quota : 200 places

Coût du visa : ≈35-40 € payé en espèce le jour du retrait du visa +

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : prendre un rendez-vous avec le Consulat à Paris sur ce site : <https://mexitel.sre.gob.mx/citas.webportal/pages/public/login/login.jsf> (vous pouvez changer la langue en haut à droite !) puis le jour du rendez vous, venir avec votre dossier (voir plus bas le tutoriel qui vous indiquera tous les documents à fournir)

Date de départ après obtention du visa : 180 jours

Fonds nécessaires : 2500 €

Assurance obligatoire ? oui



2. CONDITIONS PAR PAYS (SUITE)

Particularité du PVT Mexique : entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016 !

On vous demandera dans votre dossier une lettre de motivation de 3 paragraphes pour expliquer votre attrait pour le Mexique et vos motivations pour y faire un PVT.

Une fois sur place, vous avez 30 jours pour demander votre titre de séjour auprès de l'Institut National des Migrations.

En savoir + :

Consulat en France : <https://embamex2.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/services-consulaires/visas/sejour-temporaire-vacances-et-travail>

Tutoriel pour faire sa demande de visa : <http://pvtistes.net/dossiers/tutoriel-demande-pvt-mexique/1/>

NOUVELLE-ZÉLANDE

Quota : pas de quota

Coût du visa : 208\$NZ (≈135 €)

Durée du Visa : 1 an

Possibilité de prolongation : 3 mois sous condition

Comment et où faire la demande : par internet en vous connectant sur : <https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas/apply-for-a-visa/about-visa/france-working-holiday-visa>

Date de départ après obtention du visa : 12 mois

Fonds nécessaires : 4200 \$NZ (≈2800 €)

Assurance obligatoire ? oui

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler ou étudier (pendant 6 mois maximum)

Particularité du PVT Nouvelle-Zélande : Il est possible de prolonger votre séjour en Nouvelle-Zélande si vous avez travaillé au moins 3 mois en tant que saisonnier dans les domaines de l'horticulture, de l'agriculture ou de la viticulture. Il suffit de demander un [Working Holidaymaker Extension permit](#) directement auprès des services d'Immigration en Nouvelle-Zélande.

Pendant le séjour, il est également possible de changer de statut et de faire une demande de visa étudiant, de travailleur temporaire ou de résident permanent.

En savoir + :

Ambassade de Nouvelle-Zélande :

www.nzembassy.com/fr/france rubrique « Se rendre en Nouvelle Zélande » puis « Visas » Immigration en Nouvelle Zélande : <https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas>

Tuto pour demander son visa : <http://pvtistes.net/dossiers/tutoriel-demande-de-vvt-en-ligne/>

RUSSIE

Quota : 500 places

Coût du visa : gratuit

Durée du Visa : 4 mois

Possibilité de prolongation : oui jusqu'à un an si contrat de travail

Comment et où faire la demande : il faut déposer son dossier à l'ambassade de Russie en France (à Paris)

Fonds nécessaires : vous devez avoir des économies pour vivre plusieurs semaines, mais le montant n'est pas fixé

Assurance obligatoire ? non, mais très vivement recommandé pour vous couvrir en cas de maladie, hospitalisation, rapatriement ou responsabilité civile

Que puis-je faire sur place ? visiter, travailler et étudier (pas de contraindication)

Particularité du PVT Russie : ce PVT est peu demandé, le quota n'est jamais atteint !

En savoir + : Ambassade de Russie :

<http://ambassade-de-russie.fr/index.php/fr/informations-consulaires/visas>

Tuto pour faire sa demande de visa : <http://pvtistes.net/dossiers/le-pvt-russie-comment-ca-marche/>

TAÏWAN

Quota : 500 places

Coût du visa : 86 €

Durée du Visa : 1 an (mais en deux fois 6 mois)

Possibilité de prolongation : non

Comment et où faire la demande : déposer sa demande personnellement auprès du service consulaire du Bureau de Représentation de Taipei en France

Date de départ après obtention du visa : 3 mois

Fonds nécessaires : 2100 €

Assurance obligatoire ? oui

Que puis-je faire sur place ? visiter et travailler

Particularité du PVT Taïwan : en vigueur depuis août 2016, il y a encore très peu de retour sur les démarches pour obtenir le visa.

Vous obtiendrez tout d'abord votre visa pour 180 jours, renouvelable 15 jours avant l'échéance pour 180 jours supplémentaire auprès du service local de l'Agence Nationale de l'Immigration du Ministère de l'Intérieur sur place.

En savoir + :

Représentation de Taipei en France :

http://www.roc-taiwan.org/fr_fr/post/10014.html

Tuto pour faire sa demande de visa :

<http://pvtistes.net/dossiers/les-demarches-pour-obtenir-son-pvt-taiwan/>

URUGUAY

L'accord de PVT Uruguay-France est entré en vigueur le 1^{er} août 2016. L'accord a été publié dans la nuit du 25 au 26 août 2016 au *Journal Officiel*. Vous pouvez donc désormais partir en Uruguay pour voyager et/ou travailler pendant une période maximale de 12 mois.

Conditions de participation au PVT Uruguay

Le texte de l'accord précise les premières conditions de participation au Programme Vacances-Travail Uruguay :

Être citoyen français titulaire d'un passeport français en cours de validité.

Être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de PVT.

Ne pas être accompagné de personnes à charge.

Disposer de ressources financières suffisantes (le montant n'a pas encore été publié).

Disposer d'un billet de sortie du territoire ou des moyens de s'en procurer un.

Avoir un casier judiciaire vierge et être en bonne santé.

Disposer d'une assurance maladie, maternité, invalidité, hospitalisation et rapatriement.

D'après les termes de l'accord (article 2), la demande de PVT Uruguay doit impérativement être effectuée depuis la France.

POUR EN SAVOIR PLUS

**Centre d'Information Europe Direct Aquitaine - CIJA**

125 cours Alsace-Lorraine - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 56 00 40 - europedirectaquitaine@cija.net

www.info-jeune.net

www.facebook.com/cija.europedirectaquitaine/

**Pour compléter votre info
et préparer votre séjour,
lire les documents réalisés
par le CIDJ et le CIJA :**

- Préparer son voyage à l'étranger
- Au pair à l'étranger
- Travailler à l'étranger
- Stages à l'étranger
- Volontariat international

Pôle Emploi International - EURES

10 quai de Paludate - Hall B

CS 21063 - 33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 33 38 87

Mél : eei.bordeaux@pole-emploi.fr